



# Histo-Généalogie



## Épigraphes (Suite 2)

Dans l'édition de Juillet du Journal des Mossétans nous avons présenté l'épigraphie de la « Casa dels Metges » et nous avons tenté d'écrire l'histoire du 3 Carretera de Prada.

A ce propos, **Henri Grau**, toujours perspicace, nous fait savoir qu'on peut encore extraire un **I** du magma d'arabesques ce qui, globalement, conduirait aux lettres **S I et B** qui pourraient correspondre aux initiales du médecin maire **Sébastien Isidore Bazinet**.

**Janie Bousquet** signale de son côté un **François Bazinet** à Nice qui a déclaré avoir des origines mossétanes et qui est donc, elle nous le confirmera, le probable petit fils des **époux Bazinet Sévia** mariés à Marseille en 1897.



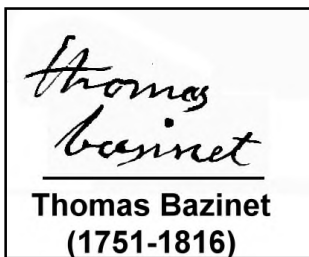
L'autre épigraphie codée et donc qui nous préoccupe fortement est celle du 10 Plaça de Dalt, au-dessus de la porte de la maison de **Carole Laplace**, épigraphie qui présente le même monogramme qu'au 7 Escaler del Jutge.

**Carole Laplace** nous en donne la clé : cette épigraphie reprend tout simplement (lorsqu'on le sait !) les 6 caractères du nom du propriétaire de l'immeuble en 1732. Il s'agit de **MATHEU**, comme le montre l'analyse graphique ci-contre.



### 1732 - 10 Plaça de Dalt

Des éléments dont nous disposons il apparaît que deux **Matheu** sont susceptibles d'être propriétaires de cette maison en 1732 : **Domingo Matheu** (1702-1771) et **Sébastia Matheu** (1693-1745). Notre dévolu se porte sur le second qui est le plus aisé. Battu de 1721 à 1722, il possédait, selon l'enquête de 1730, deux maisons.

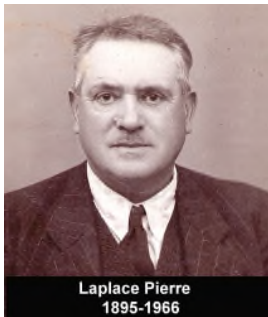


L'immeuble fut vendu à **Martin Bixarell** (1739-1822) qui, à son tour, le revendra le 9/3/1800 à **Thomas Bazinet** (1751-1816) dit « En Suzanne ». Le frère de ce **Bazinet** est le grand-père de **Sébastien Bazinet**, médecin et maire, héros de notre précédent article.

Cette maison restera chez les **Bazinet** jusqu'à la dernière guerre. Les grands parents de **Carole La-**

**place**, **Pierre Laplace** et son épouse **Françoise Grau**, l'ont achetée le 26/09/1939 à **Thérèse Bazinet** (1891-1973) épouse de **Pierre Fabre** (1884-1978), « *El borregot d'Avall* ».

Soulignons que **Carole** retrouve ainsi dans cette habitation ses racines les plus profondes. Bien qu'étant une **Laplace**, elle descend des **Matheu** et des **Bazinet** cités ci-dessus : d'une part, de **Joan Bazinet**, premier **Bazinet** à Mosset où il a épousé, en 1723, une **Rose Borreil** et d'autre part, de **Joa Matheu** qui, lui avant 1627, a épousé une **Antonia**.



Laplace Pierre  
1895-1966



Grau Françoise  
1893-1960



10 Plaça de Dalt



Fabre Pierre  
1884-1978

## Qui sont les MATHEU ?

Dans le « *fogadge* » (recensement) de 1553 en Conflent, figure à Mosset un curé **Miquel Mateu** à côté de **don Galceran de Crouylles y de Santa Pau**, seigneur du lieu de 1523 à 1570.

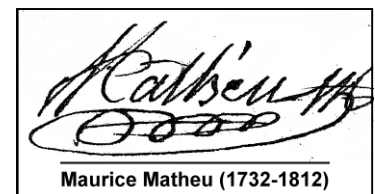
Au XVII<sup>e</sup> siècle les **Matheu**, qui faisaient déjà partie de la classe aisée des « pagès » de Mosset, semblent avoir été très liés aux seigneurs de la baronnie. Non seulement **Galceran Matheu** (1657-1720) est batlle de 1699 à 1719 mais la baronne **Raphaella de Bas**, celle qui a apporté, par son mariage, la baronnie à la lignée des **d'Aguilar**, est à deux reprises marraine de deux des 9 enfants du batlle.



Galceran  
de Crouylles

Les **Matheu** sont déclarés bourgeois, négociants actifs dans le commerce du fer et maîtres de forges, mais aussi « *sabater* » (cordonnier) et aubergistes. Le 10/03/1862 **Matheu Abdon** reçoit l'autorisation d'ouvrir à Mosset une Auberge Il succède ainsi à **Gontran Matheu** qui avait eu l'autorisation le 21/05/1859. Pendant la Révolution **Dominique Matheu** (1778-1839), étudiant à Perpignan et propriétaire, est nommé à 20 ans capitaine. En 1806 il figure, avec **Isidore Rouffiandis**, sur la liste des 7 volontaires du département qui souhaitent faire partie des vélites (gardes de Napoléon 1<sup>er</sup>). Dans le conflit de 1833 qui déchire la municipalité, il s'oppose au maire **de Massia** et devient adjoint au nouveau maire **Barthélémy Lavila** (1781-1867). Son frère **Bonaventure** (1778-1839) achètera à la commune le « *moulin à farine de trois meules et terrain attenant de 5 ares, à la partie dite Font Nogal.* »

Le **Matheu** qui mérite le plus notre attention est **Maurice Matheu** (1732-1812) : il deviendra juge de paix. Il est le grand-père de **Clotilde** dont nous avons parlé dans le précédent JDM. Il fera l'objet du dernier paragraphe. Il appartient, avec **Julien Corcinos**, **Lin Climens** et **Pierre François Arrous**, au quarteron des plus riches mossétans. Juste avant la Révolution il devient « *fermier des dîmes* ». En effet en 1787, il signe un « *bail à titre de ferme* » pour huit ans, (ADPO 3E15/79 folios 528) avec



Maurice Matheu (1732-1812)

**Pierre François Ignace marquis d'Aguilar** (1719-1792), dernier seigneur de Mosset. Ce contrat concerne « *toutes les rentes et tous les revenus que le dit seigneur possède dans la ville et terroir de Mosset et ensemble avec deux forges forgeantes et le martinet qui y sont situés, le tout consistant :*

1. - *en le dixième des grains, soit bled, froment, seigle, orge, avoine, gros et petit millet, vin, agneaux, laine et généralement tous les autres fruits, sans exception, dont il est accoutumé de percevoir le dixième.* » (La dîme)

2 - *droits des pasquiers des bestiaux étrangers qui peuvent dépêtrer, tant en hiver qu'en été, dans la montagne de Mosset.*

3 - *les moulins à farine et fours où tous les habitants de la ville de Mosset sont tenus de porter leurs grains à moudre et faire cuire le pain.*

4 - *en censives, droits seigneuriaux...*

5 - *aux logis, cabarets, gabelle, boulangerie et boucherie.*

6 - *champs, vignes et prés que le dit seigneur possède dans le terroir de Mosset.* »



Cortal Matheu

Ces quelques lignes résument bien le pouvoir économique du seigneur avant la Révolution.

Le patronyme **Matheu** est disparu de Mosset. Le dernier est **Maurice Nicolas** né en 1848. Il s'est



engagé au 54<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie et n'a laissé aucune trace. Subsistent cependant un Cortal en ruine à la « *Soulane* », un des plus imposants de la commune, et la « *Casa del Jutge* ».

### 1713 - *Casa del Jutge*

A qui appartenait cette maison en 1713 ? Fort probablement à **Galceran Joan Agusti Matheu (1657-1720)** pagès et batlle de 1699 à 1719. Peu avant sa mort, il intervient dans un accord important entre le seigneur et les habitants de La Carole. Ils pourront désormais faire construire des fours à pain dans leurs maisons alors que les autres mossétans devront, comme dans le passé, faire cuire exclusivement dans le four seigneurial. Ce monopole créera une émeute dans le village un peu avant la Révolution. **Maurice Matheu (1732-1812)** est le petit fils de ce **Galceran**.

#### **Maurice Matheu juge de paix**

Le 11/08/1790, l'Assemblée Constituante crée une juridiction de proximité : la Justice de Paix. Mosset, qui en est dotée, aura un juge et deux assesseurs jusqu'en 1801. **Joseph Porteil, Julien Corcinos** et **Maurice Matheu** ont occupé ces postes, **Matheu** étant généralement le Juge.

Le juge de Paix était élu par les notables. Le 1<sup>er</sup> germinal An VI (21 mars 1798) **Maurice Matheu** « fut proclamé **Juge de paix** du Canton de Mosset après un scrutin qui lui donna 33 voix sur 63. »

Il fut donc élu de justesse et dans des conditions difficiles : « *Il n'a pas le droit de voter car il a un parent émigré.* » Il s'agit de son cousin second **Sébastien Matheu** (né en 1721) qui a été vicaire à Mosset de 1749 à 1755, bénéficiaire de Saint-Jean à Perpignan, prêtre à Clara puis à Pézilla. Il a prêté serment à la constitution puis, comme la plupart, a émigré en Espagne. « *Le citoyen ainsi dénoncé a observé qu'il se croyait dans le cas de l'honorabilité, [...] vu que depuis le commencement de la révolution, il avait constamment rempli des fonctions publiques à la nomination du peuple, que ces fonctions avaient été interrompues pendant quelques temps par l'effet de la loi du 17/09/1793 mais qu'au moment où le peuple avait pu jouir de ses droits il en avait obtenu la confiance. Il se trouve encore assesseur à la Justice de paix.*

*Le président ayant consulté l'assemblée sur l'admission ou le rejet du citoyen **Matheu**, elle a décidé après une longue discussion que le dit **Matheu** serait admis.* »

C'est dans cette maison que les plaintes étaient déposées, consignées et jugées. Avec un millier d'habitants et par des temps difficiles, les citoyens y venaient nombreux défendre leurs droits. Souvent la conciliation y triomphait. Cette maison parmi les plus belles du village et de ce fait très enviée, était « *la Casa del Jutge* », elle l'est toujours restée. Elle a même étendu son aura sur toute la rue qui est devenue « *L'escaler del Jutge* ».

